



Resiliation bail pour occupation d'un descendant

Par **angelghost**, le **06/10/2008** à **00:03**

bonjour,rnrnje suis propriétaire d'un logement que je loue actuellement. rnMa locataire ne paie pas le loyer depuis quelques mois, et ce malgré de nombreuses relances.rnJ'ai besoin de ce logement pour ma fille qui vient de vendre sa maison suite à un divorce : j'aimerais savoir quel est le délai de préavis pour la résiliation d'un bail pour un descendantrnMerci de bien vouloir me répondre rapidement car c'est bientôt la trêve hivernale et ma fille va se retrouver à la rue

Par **domi**, le **06/10/2008** à **08:53**

Bonjour , vous devez informer votre locataire 6 mois avant la fin du bail par LRAR . N'oubliez pas que vous devrez dans ce courrier lui indiquer les noms prénoms et liens de parenté de la personne pour qui vous reprenez l'appartement . Domi